



Notice d'emploi N° 7358 / 2019

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires
(ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Herbicide
Formulation:	SL concentré soluble dans l'eau
Teneur en substances actives:	37.6 % glyphosate (450 g/l) [sous forme de 50,8% de sel glyphosate-isopropylammonium (607 g / l)]
Nom UICPA:	N-(phosphonométhyl)glycine

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Culture des baies			
mûre	dicotylédones vivaces, monocotylédones vivaces	Dosage: 3 - 7.5 l/ha	1, 2, 3, 4
mûre	chiendent rampant, dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles	Dosage: 1.5 - 2.5 l/ha	1, 2, 3, 4
Arboriculture			
fruits à noyaux, fruits à pépins	dicotylédones vivaces, monocotylédones vivaces	Dosage: 3 - 7.5 l/ha	1, 2, 3, 4
fruits à noyaux, fruits à pépins	chiendent rampant, dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles	Dosage: 1.5 - 2.5 l/ha	1, 2, 3, 4
Viticulture			
vigne en production	dicotylédones vivaces, monocotylédones vivaces	Dosage: 3 - 7.5 l/ha	1, 2, 3, 4
vigne en production	chiendent rampant, dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles	Dosage: 1.5 - 2.5 l/ha	1, 2, 3, 4
Culture maraîchère			
jachère	chiendent rampant, dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles	Dosage: 1.5 - 2.5 l/ha	1, 3, 4, 5
jachère	dicotylédones vivaces, monocotylédones vivaces	Dosage: 3 - 7.5 l/ha	1, 3, 4, 5
Grande culture			
Maïs	dicotylédones vivaces, monocotylédones vivaces	Dosage: 3 - 7.5 l/ha	1, 3, 4, 6, 7

Maïs	chiendent rampant, dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles	Dosage: 1.5 - 2.5 l/ha	1, 3, 4, 6, 7
Prairies et pâturages	dicotylédones, monocotylédones	Concentration: 0.5 - 1 % Application: Traitement plant par plant avec pulvérisateur à dos.	1, 3, 4, 8
Prairies et pâturages	dicotylédones, monocotylédones	Dosage: 3 - 7.5 l/ha Application: traitement de surface; avant un nouveau semis.	1, 3, 4, 5
Prairies et pâturages	dicotylédones, monocotylédones	Concentration: 5 - 7.5 % Application: Traitement plant par plant à la seringue ou à l'appareil à mèche.	1, 3, 4, 8
jachère	chiendent rampant, dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles	Dosage: 1.5 - 2.5 l/ha	1, 3, 4, 5
jachère	dicotylédones vivaces, monocotylédones vivaces	Dosage: 3 - 7.5 l/ha	1, 3, 4, 5
Culture ornementale			
arbres et arbustes (hors forêt), rosier	dicotylédones vivaces, monocotylédones vivaces	Dosage: 3 - 7.5 l/ha	1, 2, 3, 4
arbres et arbustes (hors forêt), rosier	chiendent rampant, dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles	Dosage: 1.5 - 2.5 l/ha	1, 2, 3, 4
jachère	chiendent rampant, dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles	Dosage: 1.5 - 2.5 l/ha	1, 3, 4, 5
jachère	dicotylédones vivaces, monocotylédones vivaces	Dosage: 3 - 7.5 l/ha	1, 3, 4, 5
Sylviculture			
pépinières forestières	chiendent rampant, dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles	Dosage: 1.5 - 2.5 l/ha	1, 2, 3, 4
pépinières forestières	dicotylédones vivaces, monocotylédones vivaces	Dosage: 3 - 7.5 l/ha	1, 2, 3, 4
Surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) selon OPD			
surfaces herbagères	chardon ou cirse des champs, rumex à feuilles obtuses	Concentration: 5 - 7.5 % Application: avec appareils à main (sans pulvérisateur à dos).	1, 3, 4, 8, 9
surfaces herbagères	chardon ou cirse des champs, rumex à feuilles obtuses	Concentration: 0.5 - 1 % Application: avec pulvérisateur à dos.	1, 3, 4, 8, 9
terres ouvertes	chardon ou cirse des champs, chiendent rampant, liserons, rumex à feuilles obtuses	Concentration: 5 - 7.5 % Application: avec appareils à main (sans pulvérisateur à dos).	1, 3, 4, 9
terres ouvertes	chardon ou cirse des champs, chiendent rampant, liserons, rumex à feuilles obtuses	Concentration: 0.5 - 1 % Application: avec pulvérisateur à dos.	1, 3, 4, 9

Charges générales / agronomiques:

- Traitement jusqu'à fin août au plus tard. Ne pas traiter les parties vertes des plantes ni les vignes conduites en taille basse (gobelets, cordons bas etc.).
- Pas de précipitations pendant 6 heures au moins après le traitement.
- Traitement jusqu'à 2 semaines au plus tard avant le semis ou la plantation.
- Le dosage est valable pour la surface effective à traiter.
- Traitement de la surface non travaillée entre les lignes lors du semis en bandes fraisées.
- Pâturages ou fourrage (fourrage vert ou conservé) au plus tôt 3 semaines après traitement. Exception: pour les animaux qui ne produisent pas de lait, le délai d'attente est de 2 semaines.
- Pour le traitement des plants isolés selon l'ordonnance sur les paiements directs (OPD).

Protection des utilisateurs:

- En cas de l'utilisation d'un pulvérisateur à dos ou à main porter des gants de protection lors de la préparation de la bouillie de pulvérisation.
- Préparation de la bouillie: Porter des lunettes de protection ou une visière

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

Phrases PPS

- Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.